



Mérignac, le 10 février 2015

A Monsieur le Directeur des Opérations

Monsieur le Directeur des Opérations,

La totalité des questions diverses du CT DSNA n'ayant pu être étudiées hier nous vous adressons ce courrier afin d'attirer formellement votre attention sur la situation des contrôleurs de l'organisme de Cayenne.

Comme le démontrent tous les relevés de trafic, la nature et le volume de trafic transitant par l'UIR de Cayenne ont évolué ces dernières années et la charge de travail induite ne peut plus être assumée en toute sécurité.

Le manque de positions de travail, d'effectif contrôleur, l'absence de moyens de régulation contraint les contrôleurs de Cayenne à subir totalement le trafic et à déroger régulièrement aux normes en vigueur d'espacement réglementaire entre aéronefs.

Le SNNA FO fait le constat que le service du contrôle ne peut plus être rendu dans les conditions réglementaires garantissant la sécurité des vols.

Sans aucunes suites données aux alertes lancées par les personnels, face à l'urgence et à la gravité de la situation, le SNNA FO, afin de préserver les contrôleurs, demande que l'organisme de Cayenne soit déchargé de la fourniture du service de contrôle dans la portion d'UIR qui lui est dévolue. La réaffectation des espaces de l'UIR CAYENNE à un autre organisme de contrôle doit être réalisée dans les plus brefs délais et des mesures de sauvegarde prises dans l'intervalle afin de ne plus compromettre la sécurité.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur des Opérations, l'expression de nos respectueuses salutations,

Thierry MOROT
SNNA-FO



Copie SMQS

